

Remarques et réflexions du secteur Philosophie du G.F.E.N..

Sur le projet de programme du G.T.D.

Le 21 janvier 2000

Nous trouvons dans ce projet de programme de nombreux éléments positifs :

- en premier lieu, le fait que l'analyse qui présente le projet manifeste un souci des élèves et de leur réussite à l'examen : nous apprécions que le G.T.D. aborde le problème de la réforme du programme d'une part à partir du fait que la forte attente qu'ont les élèves de la philosophie se trouve souvent déçue par la réalité de son enseignement, et d'autre part à partir des résultats effectifs du Bac, qui montrent que, malgré les difficultés objectives qu'il ne faut pas nier et malgré certaines réussites qu'il ne faut pas nier non plus, on pourrait certainement mieux faire.

- en second lieu, l'idée de faire figurer dans le programme les « attendus » de la dissertation : cela correspond à une demande que nous avons formulée au G.T.D. lorsqu'il nous avait reçus, et cela nous paraît indispensable pour lever les non-dits qui pèsent actuellement sur les épreuves du Bac, aussi bien du point de vue de leur préparation pendant l'année que du point de vue de leur évaluation au moment de l'examen. Nous apprécions, à ce sujet, que figure, dans la présentation du projet, une formule comme « l'accès de la majeure partie d'une tranche d'âge à ce qui constitue (...) à travers **l'apprentissage de argumentation, « infrastructure intellectuelle de la conscience démocratique »**, formule qui nous semble représenter un progrès considérable dans la définition des finalités de l'enseignement de la philosophie et des exercices philosophiques.

- en troisième lieu, la structuration globale du programme (rubriques générales déterminées par des couples de notions, et programme de questions révisables) nous paraît intéressante.

Cependant, il nous semble que la possibilité que ces modifications de programme induise une évolution effective des pratiques de l'enseignement de la philosophie pourrait être compromise par un certain nombre d'autres aspects du projet, sur lesquels nous voudrions attirer l'attention du G.T.D. et obtenir au moins des clarifications :

- en premier lieu, la réaffirmation du « respect absolu de la liberté du professeur », telle qu'elle est formulée dans le projet, nous paraît dangereuse, en ce qu'elle semble être plutôt « un respect de la **liberté absolue** du professeur ». En effet, si nous ne pouvons qu'être en accord avec l'idée que le professeur soit « maître de l'organisation de son cours », nous ne pouvons pas approuver l'idée qu'il soit « maître des **questions ou problèmes** qu'il choisit de traiter thématiquement ». Cette maîtrise absolue du professeur risque de mettre en péril la possibilité pour les élèves d'acquérir une maîtrise des contenus et des compétences que pourtant on exige d'eux à l'examen, et nous semble contradictoire avec le principe républicain du droit pour tous les élèves à recevoir un enseignement qui leur garantisse les meilleures chances de réussir un examen national. Si programme il y a, il faut qu'il soit contraignant, non pas certes dans les **formes pédagogiques** qu'il prend, qui relèvent de la liberté de l'enseignant, mais dans les **contenus enseignés**, donc dans les questions et problèmes qu'il prescrit de traiter.

- cette nécessité du caractère contraignant du programme nous apparaît plus particulièrement menacée dans la partie qui concerne la liste de questions. Le G.T.D. semble avoir voulu minimiser la portée de cette innovation, en disant,

par exemple, que «cette liste de questions (...) n'empêchera (pas) que le cours s'organise entièrement ou partiellement selon d'autres problématiques », ou que « aucun des trois sujets de Bac n'entretienne de correspondance directe et mécanique avec cette partie du programme ». Ces formules autorisent de concevoir le traitement de ces questions comme en quelque sorte facultatif, et cela ne nous semble pas acceptable. Il faudrait affirmer de manière plus nette que ces questions font partie intégrante du programme ; qu'elles constituent, **autant que les notions**, des entrées possibles dans le programme ; qu'elles pourraient servir à déterminer davantage l'étude des notions et des œuvres en définissant un **corps de connaissances communes** que les élèves devraient acquérir ; et enfin, qu'elles ne devraient pas être limitées à des thèmes touchant de près ou de loin aux problèmes de la citoyenneté dans le monde contemporain.

- Enfin, concernant les attendus de la dissertation, il nous semble important que ceux-ci figurent dans le programme et non dans les documents d'accompagnement, afin d'indiquer

nettement que **l'apprentissage de la dissertation (et des épreuves d'examen en général) fait pleinement partie des obligations prescrites au professeur par le programme**, ce dont, à notre sens, trop peu de collègues sont convaincus, encouragés en cela par la doctrine selon laquelle la dissertation n'est rien d'autre que l'exercice naturel de la pensée. Concernant le contenu de cette partie, nous nous permettons de rappeler que nous avons fourni des éléments de réflexion aussi bien lors de notre entrevue avec le G.T.D. que dans des textes antérieurs que nous avons remis à Francis Marchal. Il nous semble aussi nécessaire de penser que cet apprentissage de la dissertation requiert **du temps**, et que donc l'aménagement du programme de notions et de questions doit être pensé en conséquence, dans toutes les séries et en particulier dans les séries technologiques, où l'horaire est si restreint qu'il est quasiment impossible, dans la situation actuelle, de mener sérieusement à la fois l'apprentissage de la dissertation et le traitement du programme : le nouveau programme devra permettre de résoudre ce problème.